

1-Mieux vendre les bois de pays

La démarche pour la caractérisation des Bois de Chartreuse et l'AOC. La marque Parc « Bois du Massif des Bauges ». Comment sont nées ces démarches, ont-elles aidé à promouvoir le bois de pays ? Ont-elles contribué à repositionner les scieries artisanales ?

La classification des bois de chartreuse et l'AOC

Par Fabien Bourhis, Responsable filière bois PNR Chartreuse, Sylvain Ougier CRPF.

L'obtention d'une AOC « bois » est possible depuis la loi d'orientation forestière n°2001-602 du 9 juillet 2001. Il n'en existe aucune à ce jour en France. L'obtention d'une AOC est une démarche longue et exigeante qui peut prendre de nombreuses années. Les appellations d'origines ne sont ni des marques commerciales, ni des modèles déposés, mais des certifications officielles de qualité délivrées par un organisme dépendant d'un ministère et sanctionnée par un service de répression des fraudes.

En voulant mettre en place ce signe de qualité pour le bois de chartreuse, les acteurs du massif montrent leur confiance dans le potentiel de développement que représentent les savoir faire qu'ils ont su bâtir collectivement au cours du temps pour valoriser une ressource forestière unique. Cette démarche demande la mise en place d'une traçabilité du bois, de la forêt aux sciages ainsi qu'une étude des facteurs humains et naturels ayant contribué à la typicité des bois locaux.

En s'appuyant sur la volonté des professionnels, des programmes d'actions ont été mis en place, de l'amont à l'aval de la filière. La mise en place d'une AOC oblige, en effet, à réfléchir à tous les maillons d'une filière. Plusieurs aspects sont actuellement travaillés :

- la gestion forestière : fortement conditionnée par la facilité d'accès, elle demande des actions collectives à même de structurer les massifs forestiers.
- les outils de 1^{ère} transformation : la classification et le séchage sont 2 pistes qui sont explorées depuis plusieurs années. L'objectif est de mieux valoriser les bois issus du territoire en répondant aux exigences actuelles, notamment en construction.
- la communication au sein de la filière locale et vers l'extérieur : l'AOC est une opportunité pour faire travailler les entreprises locales autour d'un objectif commun qui oblige à échanger et apprendre à travailler ensemble. Elle permet également de communiquer et de faire connaître la filière locale.

La dynamique engendrée par l'AOC a débouché sur la création d'une interprofession propre au massif de Chartreuse, le Comité Interprofessionnel des Bois de Chartreuse (CIBC). Cet organisme porte aujourd'hui le dossier AOC et joue un rôle primordial dans cette démarche. Il appuie également les professionnels dans la mise en place d'une communication plus large.

L'objectif pour la filière locale est d'être présent dans un marché de la construction où la progression du matériau bois et les nouvelles exigences énergétiques donnent à des bois de sciages locaux, aux aptitudes particulières et reconnues, un nouvel avenir.

3-Quel regard des élus locaux sur les «scieries de pays», quel engagement?

Les scieries artisanales sont mieux adaptées que les scieries industrielles pour valoriser la diversité en qualités et en dimension des bois locaux. Elles maintiennent des emplois et de l'activité sur les territoires ruraux. Comment maintenir un environnement favorable aux scieries artisanales, en accord avec le Grenelle de l'environnement : La production accrue de bois en tant qu'éco-matériau et bois-énergie s'inscrit dans des projets de développement locaux.

Le point de vue des communes forestières

Par Roger VILLIEN vice-président du PNR en charge de la forêt et de la filière bois ; vice-président des COFOR 73 et membre du CA de la FNCOFOR.

Le maintien des scieries locales est un enjeu majeur pour les communes forestières. En effet, seul un tissu dense de scieries de toutes dimensions est à même de garantir une valorisation la plus juste possible de la ressource forestière communale.

La crise économique de 2009 a mis les petites scieries locales en difficultés. Aujourd'hui, l'évolution des scieries locales reste incertaine et plusieurs problématiques sont à résoudre :

- Comment maintenir des scieries de petites dimensions dans un contexte d'uniformisation des produits bois ?
- Quelles réponses aux politiques d'économie d'échelle mises en place par les gros scieurs et visant à rester compétitif dans un marché mondialisé ?

Afin de soutenir les scieurs locaux, les élus, notamment ceux des communes forestières, peuvent être force de proposition dans le développement de la construction en bois local :

- La construction ou la rénovation de bâtiments publics peut viser à intégrer l'utilisation du bois local : des aides existent pour les y inciter (PER, CIMA/POIA, Région...)
- Les projets mis en place par les collectivités doivent prendre en compte dès le départ la problématique « CO2 » : être exigeant sur les économies de transport des matériaux prévus dans les projets.
- Le soutien au développement des nouveaux modes de constructions (bâtiment basse consommation par exemple) est également un secteur d'avenir pour la valorisation du bois local dans la construction.

Les élus peuvent également appuyer le développement du bois énergie en local :

- Structurer en créant des outils de stockage et de séchage : exemple de la plateforme de séchage à Saint Thibaut de Couz
- Réfléchir à une dimension inter-massif : exemple du PAT (création de 40 emplois en milieu rural) ; si développement et augmentation des cours, les connexes pourraient devenir une source de revenu intéressante pour les scieurs